

GIVRAND, le 1^{er} décembre 2023

Dossier suivi par Ludovic PRIOU et Nadia REMAUD

Réf. : smm-2023-146

Objet : Réunion du Comité Syndical

PJ : Projet de procès-verbal du Comité Syndical du 06/10/2023
Note explicative de synthèse
Rapport sur les orientations budgétaires 2024

Le Président du Syndicat

à

**Mesdames et Messieurs les délégués titulaires
du COMITÉ SYNDICAL**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **COMITÉ SYNDICAL** du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay qui aura lieu :

**le VENDREDI 8 DECEMBRE 2023 à 9 h 30
à la Salle du golf du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à L'AIGUILLON-SUR-VIE.**

ORDRE DU JOUR :

Affaires présentant un intérêt commun

1. Etat d'avancement des actions 2022-2023
2. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
3. Prestation paie assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée
4. Orientations budgétaires 2024

Entretien et restauration des marais et des cours d'eau

5. Conventions de prestation de services pour la mission de suivi administratif et budgétaire des associations syndicales de marais

SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay

6. Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) - Enjeux Eau et Biodiversité - Campagne 2024

Questions diverses

Je vous rappelle que **le Comité Syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance**, soit plus de la moitié.

Aussi, si vous ne pouvez pas assister au Comité Syndical, **il est important de vous faire représenter par un délégué suppléant de votre structure.**

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Hervé BESSONNET